

Infos PEP 35

N° 34

1er trimestre 2010-2011

BULLETIN de l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

EDITORIAL

Le premier avril 2010, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) Bretagne est créée officiellement.

Les ARS sont des établissements publics régionaux chargés de la mise en place de la politique santé dans la région. Ces établissements ont pour but :

«D'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système».

Elles remplacent totalement les Agences Régionales de l'Hospitalisation, les directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), plus certains organismes de sécurité sociale.

Parmi leurs multiples fonctions, elles autorisent la création de certaines catégories d'établissements et services sociaux et médico sociaux. Elles participent aussi au contrôle des établissements.

Pour nous PEP, cette création a deux conséquences très importantes :

- ↪ Les décisions pour le secteur social et médico- social seront prises au niveau régional.
- ↪ Dans l'ARS le secteur social et médico-social risque d'être un peu oublié... parce que trop petit.

Il nous a paru indispensable que l'Union Régionale des PEP se mobilise près de l'ARS Bretagne pour se faire connaître et reconnaître. C'est pourquoi nous avons demandé un rendez-vous et avons été reçus le 27 mai par Monsieur Beney (directeur de la démocratie sanitaire et des partenariats à l'ARS).

(Suite page 2)

SOMMAIRE

-1-Editorial

-2- SAPAD

-3- JeudiPEP

-4- Carcé..
Changement
de pilote..

-5-Pratiques
profession-
nelles: bien-
traitance

-7- Brèves des
établisse-
ments

-8-Album photos



(Suite de la page 1)

Nous avons posé notre candidature à la CRSA : Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie.

Cette instance émet des avis et formule des propositions sur la construction de la politique santé dans la région. Nous avons obtenu un poste de suppléant, le titulaire étant M. Mickaël Crezé délégué régional du GEPSO (Groupe National des Établissements Publics Sociaux et médico-sociaux, association qui défend la promotion du service public, nous nous sentons très proches de ses valeurs. C'est pourquoi, nous avons décidé de présenter des candidatures communes aux Conférences de territoire lesquelles participent à identifier les besoins locaux et organisent les réponses à ces besoins.

En Bretagne, 8 territoires ont été définis. Ils correspondent presque aux anciens territoires de santé. En Ille et Vilaine, nous sommes plus particulièrement concernés par les territoires 5 (Rennes, Redon) et 6 (Saint Malo, Dinan). Actuellement nous ne

savons pas si nos candidatures ont été retenues.

Cette alliance de L'URPEP avec le GEPSO est pour nous d'une grande importance. Nous devons nous regrouper et avoir une URPEP forte et adaptée au temps présent...

L'URPEP a modifié nos statuts et travaille actuellement à la réactualisation de son projet.

Avons nous un autre choix? Si nous souhaitons poursuivre et améliorer notre action en conservant nos valeurs, il nous faut une Association Départementale et une URPEP dynamiques. Nous devons donc développer et rechercher des alliances avec des associations ayant des valeurs proches des nôtres.

C'est ce que nous tentons de faire actuellement.

René MOREL
Président ADPEP 35

UN NOUVEAU SERVICE AUX PEP 35 : LE SAPAD

Au mois de juin les PEP 35 ont été sollicités par l'Inspection Académique pour prendre en charge le **SEMAD** (Service d'Enseignement pour les malades à Domicile).

Ce service était implanté depuis de nombreuses années au centre Médical Rey-Leroux à La Bouëxière.

Après plusieurs rencontres avec les Inspecteurs ASH et une avec le DSDEN, le projet d'une reprise du SEMAD a été travaillé puis présenté au Conseil d'Administration des PEP 35 qui l'a avalisé. Sa dénomination est désormais le SAPAD confor-

mément à la circulaire n°98-151 du 17/7/1998.

L'Inspection Académique a procédé au recrutement d'une coordonnatrice : Madame Marie-Claire SEYFRIED, professeure des écoles spécialisée, a pris ses fonctions à la mi-octobre.

Ses coordonnées sont les suivantes :

SAPAD-PEP35

Centre Alain SAVARY, 4 Bd Volclair

BP 70345 -35203 Rennes Cedex 2

Tél.: 02 99 86 13 38 ou 06 23 04 67 25

Courriel : m-c.sapad@pep35.org

(Suite de la page 2)

La finalité de ce service est de permettre à l'élève malade ou accidenté de poursuivre les apprentissages indispensables à la poursuite du cursus scolaire.

Deux administrateurs épauleront la coor-

donnatrice et le nouveau service SAPAD PEP35/IA.

Ce SAPAD sera le 84^{ème} SAPAD géré par les PEP au niveau national.

Rémy ROBIN,
Administrateur

LES « JEUDIPEP »

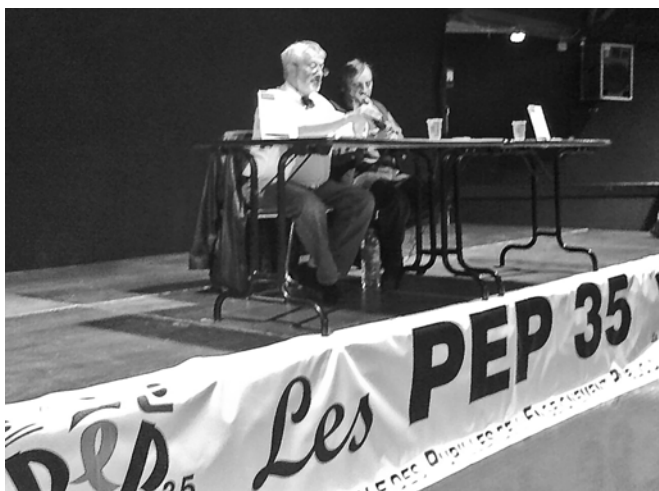
Le 4 novembre, les PEP 35 et Pratiques Sociales ont inauguré, à Rennes, un séminaire animé par Gilles Cervera et intitulé les «JeudiPEP»

Les PEP 35 ouvrent un **catalogue de formation vers les professionnels** et les administrateurs.

Pour étayer ce pari d'un point de vue éthique et politique, l'association qui gère des établissements sociaux et médico-sociaux dans le département d'Ille & Vilaine met en place ce séminaire annuel dont le premier intervenant a été Saul Karsz.

Rencontre chaleureuse et appréciée par les participants originaires de l'ASE, de MECS et de CMPP.

Saül Karsz a soulevé un à un les lièvres de l'époque : la résistance reste un choix et le travail social engage idéologiquement et personnellement. Dialectisant les deux plans, chaque participant est reparti «intranquille», c'était le but !



La suite des «JeudiPEP» :

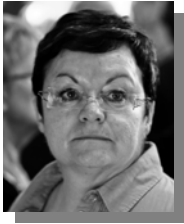
- ↪ le 2 décembre: Alain Depaulis démontrera la sacro-sainte synthèse.
- ↪ le 3 février: Pierre Verdier interrogera les nouvelles batteries répressives.
- ↪ le 24 mars: Sylviane Giampino reviendra sur Pas de zéro de conduite et les enfants.
- ↪ le 21 avril: Claire Brisset dépliera les raisons pour lesquelles l'école écrase les enfants.
- ↪ le 26 mai: Jean Louis Laville questionnera les associations gestionnaires .

Gilles CERVERA



CARCÉ CHANGEMENT DE PILOTE

Les institutions sont des organismes vivants. Les acteurs en tenant leur rôle en créent la dynamique. Les aléas de la vie font qu'ils vont et viennent. Chaque changement d'acteur interroge ce qui est établi, pour se le réapproprier et assurer la pérennité de l'établissement.



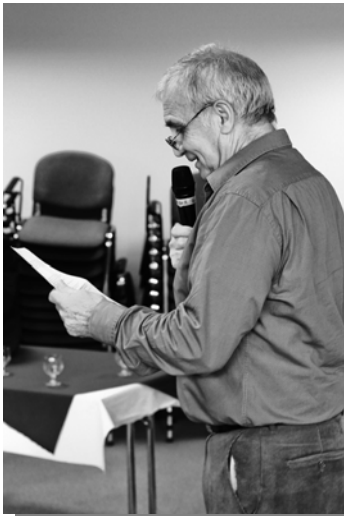
Ainsi, le 31 août 2010, **Gilles Cervera** quittait la fonction de directeur de la maison de l'enfance de Carcé, il est remplacé par **Marie-Hélène Phély-Bobin**.

Gilles Cervera était directeur aux PEP 35 depuis le 1er septembre 1990, d'abord au CMPP/CAMSP de Villejean (aujourd'hui CMPP/CAMSP Gaston Chaissac), puis à la Maison de l'enfance de Carcé depuis le 1er septembre 2003. Son parcours au sein des PEP 35 est caractéristique de la manière dont il a été directeur : homme atypique, de défis, engagé et humaniste.

Le 8 octobre nous étions nombreux autour de lui à l'occasion de son départ. Nous nous sommes retrouvés dans les locaux de la mairie de Bruz.



(Voir les photos en page 8)



Nous ne perdrons pas le contact avec lui car nous lui proposons de travailler sur deux projets : les **JediPEP** et la mise en forme d'un service formation.

Marie-Hélène Phély-Bobin prend le relai. Les PEP 35 l'ont choisie pour ce qu'elle est, forte d'une expérience de plus de 30 ans dans diverses Maison d'Enfants à Caractère Social, et pour ce que nous pensons nécessaire à cette prise de fonction.

Ainsi va la vie. Nous souhaitons que ce changement de Directeur inscrive la vie de la maison de l'enfance dans une continuité tout en sachant qu'il y aura des ajustements utiles à ce nouveau pilotage.

Philippe LECROC, Directeur Général AD PEP 35

**Ce bulletin est celui de tous les adhérents .
Merci à chacun de sa contribution**

RECOMMANDATION DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : LA BIENTRAITANCE

Depuis octobre 2010 l'ANESM l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux propose des recommandations de bonnes pratiques, la recommandation sur la bientraitance est la 11^{ème} sur 12 éditées à ce jour.

Faire une synthèse de ces recommandations est-ce établir un catalogue utile pour revisiter projets, pratiques, et démarche d'évaluation ?

Est-ce avoir une approche circonspecte du document dans la mesure où nous mettons déjà en pratique la notion de bientraitance? Les établissements développent les valeurs de l'association, et ont déjà réalisé leur évaluation interne

En fait l'ANESM nous engage à l'utiliser comme une recommandation cadre. Elle formule des principes directeurs d'une culture de la bientraitance applicable pour toutes les autres recommandations

Son objectif est de soutenir la réflexion, de promouvoir une démarche, une culture, une dynamique, et non de lister une série de mesures normatives qu'il conviendrait de mettre en œuvre. Il n'y a d'ailleurs pas de définition préalable de la bientraitance, elle se définit au terme d'échanges continus entre tous les acteurs et c'est au croisement et dans le respect de toutes ces analyses qu'une bientraitance légitime peut se construire. Il est précisé que la bientraitance n'est pas le contraire, ni l'opposé de la maltraitance, mais qu'elle implique, au côté d'une dimension positive, d'amélioration continue des pratiques, une dimension de vigilance, de « mémoire du risque » et donc de prévention de la maltraitance.

La notion de bientraitance et la recommandation ont été pensées dans le contexte de

la société actuelle. Elles sont rédigées en lien avec le droit international (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Déclaration des Droits de l'enfant (1959), Déclaration des droits des personnes handicapées (1975...) et avec le droit français (depuis le Préambule de la Constitution de 1946 jusqu'à la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance.

Le concept de bientraitance tel qu'il est proposé dans la recommandation s'inscrit dans une continuité de référence d'un champ professionnel. Ainsi l'ANESM retient le concept de bienveillance et la question de l'intention, si importante et si complexe dans le champ du prendre-soin, il ne suffit pas de vouloir bien faire pour garantir le bon prendre soin de l'autre. Elle s'appuie sur la notion de bienfaisance qui se détermine selon deux règles : ne pas faire de tort, maximiser les avantages et minimiser les dommages possibles. Elle reprend les travaux de D WINNICOTT sur la notion de prendre soin qui ne se définit pas d'une manière générale mais qui relève d'un ajustement à l'autre dans sa singularité à un moment donné de sa vie. Elle retient l'héritage d'auteurs comme ROGERS qui valorisent la faculté d'empathie et la posture de négociation que doit être celle des professionnels dans la relation avec l'utilisateur. Elle s'inspire de la notion de sollicitude développée par P. RICOEUR qui vise à instaurer une relation équilibrée et respectueuse de l'autre, et de la notion de « Care » développée dans les pays anglo-saxons Elle désigne les trois vecteurs privilégiés de la reconnaissance selon A. HONNETH, l'atten-

(Suite page 6)

tion affective, l'accès égal aux droits et l'estime social. Enfin elle s'appuie sur le concept de « bientraitance », né dans le champ de l'enfance dans les années 1980, autour des manières de penser et de concrétiser un accompagnement centré sur la continuité du développement, sur la sécurité affective, sur l'épanouissement et l'autonomie.

Il est dit également que chaque service, chaque établissement, chaque professionnel, se situe à un moment donné de la démarche. Qui ne peut être accomplie en une seule fois sur tous les aspects qu'elle concerne. Ce qui semble attendu, c'est de juger de la dynamique, de la mise en place de cette culture du doute, du questionnement, de l'évaluation, depuis des aspects organisationnels, jusqu'à des aspects individuels. Chaque institution, selon son contexte et son histoire, se situe à un moment différent des autres et n'a pas les mêmes possibilités d'amélioration sur les mêmes aspects.

Ce que je retiens cependant c'est que si cette recommandation s'applique à tous à l'interne association: établissements, professionnels, usagers. Elle s'applique également à l'externe aux politiques et aux financeurs. Nous sommes appelés à nous questionner, à rester dynamiques et à créer, dans un souci permanent d'amélioration de nos prestations. Nous ne pouvons qu'être en accord avec cette injonction, c'est une donnée intrinsèque aux métiers du soin. Le soutien et l'attention des autorités de tutelles aux résultats de travaux relatifs aux recommandations de bonnes pratiques sont indissociables de

la démarche. Nous tendons déjà vers le maximum en fonction de nos moyens? Nous pouvons peut-être encore faire mieux, mais il vient un temps où les mots doivent avoir du sens et il ne suffit pas de les énoncer pour bien traiter ceux à qui ils sont adressés.

L'ANESM classe ces exigences et ces objectifs dans cinq dimensions incontournables :

- une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité, et de sa singularité,
- une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'actes
- une valorisation de l'expression des usagers
- un aller-retour permanent entre penser et agir
- une démarche continue d'adaptation à une situation donnée.

Elle fournit quelques repères pour la mise en œuvre de ces dimensions à travers quatre grandes parties :

1. l'utilisateur co-auteur de son parcours,
2. la qualité du lien entre professionnels et usagers,
3. l'enrichissement des structures et des accompagnements par toutes les contributions internes et externes pertinentes,
4. le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.

Marylène SIMON
Directrice d'établissement



LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP EN DEUIL

Joël BALAVOINE, Président de la Fédération Générale des PEP depuis 2003, est décédé le 31 octobre dernier.

Joël DERRIEN vient d'être désigné pour assurer la Présidence.

(En médaillon ci-contre: Joël Balavoine aux Journées DSMS à Rennes)

BRÈVES DES ÉTABLISSEMENTS

Maison de l'Enfance de Carcé

Quelques inquiétudes pour les jeunes mineurs étrangers isolés en veille de majorité !!!

Préparation de l'arrivée du troisième Chef de Service pour début décembre.

Kerveiza

Depuis le mois d'avril, le SSEFIS de Kerveiza participe avec les différents SSEFIS de l'Ouest et le Centre de Référence du Langage à une réflexion sur le rôle, les objectifs et les moyens développés aujourd'hui par ces services dans l'accompagnement des jeunes porteurs de TSL.

Nous avons par ailleurs participé au forum « Bien vivre au Pays de La Roche aux Fées » organisé par le CLIC de la Roche aux Fées le 22 octobre dernier à Janzé.

Courtoisville

Le 16 octobre le centre interdisciplinaire sur l'enfant (CIEN) de ST MALO organisait une journée d'étude: Comment apprennent les enfants, la question est posée pour les enfants en difficulté, notamment les enfants autistes.

Le 6 Novembre le CMPP de ST MALO et particulièrement les membres du dispositif « Entrevues » dispositif qui s'adresse aux adolescents organisait une rencontre dont le titre était : Que faites-vous de nous ? Avec Laure NAVEAU psychanalyste à Paris

Résidence GUIBERT

Le jeudi 16 Novembre dans le prolongement du forum organisé en 2006, la ville de ST MALO, à l'initiative du CCAS et des partenaires

des secteurs sanitaires et sociaux, propose à nouveau d'aborder le thème de la SANTE MENTALE. La résidence GUIBERT sera représentée dans l'espace forum et dans l'atelier dont le titre est « Vivre ensemble dans la cité dans le respect des différences »

Les Hautes Roches

L'IME inaugure ses nouveaux locaux en deux temps : une première fois pour les enfants et les familles le 19 novembre prochain. L'inauguration officielle aura lieu en février 2011,

Centre Angèle Vannier

Priorités pour 2011: Mise en place de l'extension SAAAIS à 75 places; poursuite du projet IMADOI "Autour du livre tactile" en partenariat avec l'UBO, l'IUFM et l'UHB; création d'une médiathèque, centre de documentation et d'information; création d'un site Internet propre à l'établissement.

SAVS-DV.

Recrutement d'une orthoptiste à 0,10 ETP en janvier 2011. Un temps de conseiller(ère) en économie sociale et familiale sera proposé sous forme d'expérimentation. 2011 devrait voir le service occuper ses nouveaux locaux .

Le Gacet

Le chantier des nouveaux locaux, avance bien ; La livraison devrait avoir lieu dans les délais prévus, soit avril 2011. L'avancement des travaux permet déjà de se faire une idée de la future configuration des lieux .

Certaines informations n'ont pas pu être totalement retranscrites ...

Consultez les nouvelles plus complètes des établissements sur www.pep35.org

Deuil au Foyer la Passerelle à Saint Malo

Jean-Marc DUFAIX, surveillant de nuit dans l'établissement, est décédé courant octobre. Il avait été auparavant homme d'entretien à la Maison du Couesnon à Fougères, et nous avons appris la nouvelle avec une vive émotion.

QUELQUES IMAGES DU 8 OCTOBRE



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

Centre Alain Savary 4 Bd Volclair - BP 70345 - 35203 RENNES Cedex 2
Tél. 02.99.86.13.30 - Fax. 02.99.50.10.66 - mél. adpep35@alfainfo.net

Site internet: <http://www.pep35.org>

Directeur de publication: René MOREL